



Attestation de déplacement international vers la Suisse

exigée pour une entrée ou un transit en territoire suisse à cause des restrictions de voyage dues à la pandémie du COVID-19 en matière de contrôle aux frontières.

Les personnes retournant en Suisse doivent, sur demande, présenter cette attestation aux compagnies de transport ainsi qu'aux autorités en charge du contrôle des frontières.

Partie à compléter par le voyageur :

Je soussigné (e) :

Madame/Monsieur :

Né(e) le :

Nationalité :

Adresse de résidence :

certifie que mon motif de déplacement correspond à l'un des points suivants (cocher la case) :

Ressortissant(e)s de nationalité suisse, ainsi que leurs conjoints et enfants.

Ressortissants de pays tiers :

- Personnes ayant leur résidence principale en Suisse ou dans l'Union européenne et pays assimilés¹, titulaires d'un titre de séjour ou d'un visa de long séjour suisse ou européen en cours de validité, ainsi que leurs conjoints et leurs enfants
- Personnes en transit pour rejoindre leur pays d'origine, présentant le titre de voyage vers leur pays d'origine et restant en zone internationale sans entrer sur le territoire national
- Professionnels de santé aux fins de lutter contre le COVID-19
- Transporteurs de marchandises, dont les marins
- Équipages et personnels exploitant des vols passagers et cargo, ou voyageant comme passagers pour se positionner sur leur base de départ
- Personnels de missions diplomatiques et consulaires, ainsi que des organisations internationales ayant leur siège ou un bureau en Suisse, titulaires d'un titre de séjour spécial ou d'un visa

Ressortissants de l'Union européenne et assimilés² :

- Personnes ayant leur résidence principale en Suisse, ainsi que leurs conjoints et leurs enfants
- Personnes transitant par la Suisse pour rejoindre leur résidence, ainsi que leurs conjoints et leurs enfants
- Professionnels de la santé aux fins de lutter contre le COVID-19
- Transporteurs de marchandises, dont les marins
- Équipages et personnels exploitant des vols passagers et cargo, ou voyageant comme passagers pour se positionner sur leur base de départ
- Personnels de missions diplomatiques et consulaires, ainsi que des organisations internationales ayant leur siège ou un bureau en Suisse, titulaires d'un titre de séjour spécial ou d'un visa

Fait à, le/...../2020

(signature)

¹ Royaume-Uni, Islande, Liechtenstein, Norvège, Andorre, Monaco, Saint-Marin, Saint Siège.

² Ressortissants de l'Union européenne et ressortissants britanniques, ainsi que les ressortissants islandais, liechtensteinois, norvégiens, andorrans, monégasques, saint-marinais, citoyens du Saint Siège.